

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 792 602 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
11.12.2002 Bulletin 2002/50

(51) Int Cl.7: **A45D 34/04**, A45D 40/28

(21) Numéro de dépôt: **97400240.4**

(22) Date de dépôt: **03.02.1997**

(54) **Applicateur de produit et ensemble de conditionnement comprenant un tel applicateur**

Auftragevorrichtung und Produktverpackung mit einer solchen Auftragevorrichtung

Product applicator and storage case comprising such an applicator

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **01.03.1996 FR 9602625**

(43) Date de publication de la demande:
03.09.1997 Bulletin 1997/36

(73) Titulaire: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis H.**
75018 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(56) Documents cités:

EP-A- 0 336 641	EP-A- 0 694 266
FR-A- 2 509 591	GB-A- 433 601
US-A- 1 690 274	US-A- 2 350 707
US-A- 2 399 997	US-A- 3 008 169
US-A- 3 179 108	US-A- 3 337 895
US-A- 3 611 468	US-A- 4 866 806
US-A- 4 887 994	US-A- 4 935 001

EP 0 792 602 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention est relative à un applicateur sandwich de produit pulvérulent ou pâteux. Il est destiné à l'application d'un produit de maquillage tel qu'un fard à paupières, un fard à joue, un fond de teint, un eye-liner, un produit de soin des ongles, un rouge à lèvres liquide ou une poudre libre.

[0002] Les applicateurs de produit de maquillage tels que les fards à paupières ou les fards à joue comportent généralement une partie applicatrice qui peut être soit une touffe de poils (pinceau), soit un embout en mousse, fixé sur une partie de préhension telle qu'un manche rigide, généralement en plastique.

[0003] Lorsque l'utilisatrice veut se maquiller, elle tient avec les doigts l'applicateur par le manche rigide, imbibe la partie applicatrice du produit à maquiller et met en contact la partie applicatrice imbibée avec la zone de peau à maquiller (paupière ou joue). Ensuite, l'utilisatrice déplace l'applicateur, tout en maintenant la partie applicatrice au contact de la peau, pour étaler sur celle-ci le produit de maquillage.

[0004] Il est connu que les applicateurs à manche rigide, munis d'un embout en mousse sont doux au contact de la peau. Toutefois, l'emploi d'un manche rigide ne confère pas une sensation de douceur au doigt de l'utilisatrice. De plus, le manche peut glisser des doigts pendant l'opération de maquillage, rendant ce dernier imprécis. Par ailleurs, si l'utilisatrice appuie fortement, pendant l'opération de maquillage, sur la peau, par exemple pour le maquillage des paupières, il en résulte un écrasement trop fort sur la peau, ce qui rend l'opération de maquillage peu agréable.

[0005] Un besoin existe donc de disposer d'un applicateur de maquillage dont la préhension soit agréable pour l'utilisatrice.

[0006] Un applicateur comportant les caractéristiques du préambule de la revendication 1 est connu par le document US-A-3 008 169.

[0007] La présente invention vise donc à remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus.

[0008] La présente invention a pour but, notamment, de fournir un applicateur permettant de réaliser des opérations de maquillage avec une sensation de douceur. Elle a pour but également de proposer des moyens permettant d'assurer une bonne préhension de l'applicateur.

[0009] Le Demandeur a découvert, de façon inattendue et surprenante, que de tels résultats pouvaient être obtenus en réalisant un applicateur avec un support semi-rigide comportant au moins un matériau souple spongieux.

[0010] L'invention a donc pour objet un applicateur comportant les caractéristiques de la revendication 1.

[0011] Le premier matériau souple de la partie de préhension permet d'obtenir une sensation de douceur aux doigts de l'utilisatrice. Cette douceur associée à la semi-rigidité du support confèrent à l'utilisatrice une sensation

douce lors de l'emploi de l'applicateur pour étaler le produit.

[0012] La partie applicatrice de l'applicateur peut être une touffe de poils, par exemple un pinceau, une plume ou encore une mousse, de l'éponge ou de la feutrine. Avantageusement, la partie applicatrice peut être une partie du support recouverte, au moins en partie, d'au moins une couche d'un second matériau souple spongieux, ce qui permet d'obtenir une application extrêmement douce du produit sur la peau.

[0013] Conformément à l'invention, le premier et le second matériaux peuvent être identiques ou différents. Ainsi, la douceur aux doigts de la partie de préhension de l'applicateur et la douceur de la partie applicatrice peuvent être identiques ou différentes. De préférence, ces matériaux sont identiques et formés en un matériau choisi parmi les mousses de polyuréthane, de polyester, de polyéther, de polychlorure de vinyle, de polyéthylène.

[0014] Avantageusement, le premier et/ou second matériau spongieux fixé sur une face de l'applicateur peut être une mousse à cellules fermées étanche. Ce matériau permet d'obtenir un applicateur dont une face est étanche au produit.

[0015] En outre, au moins l'un des matériaux spongieux peut être flocké ou recouvert d'une trame ou d'une couche de silicone, ce qui permet de modifier la douceur du matériau spongieux.

[0016] Par ailleurs, les matériaux spongieux peuvent être imprégnés avec des actifs cosmétiques, et notamment des agents bactéricides, des agents fongicides, des agents filtrant le rayonnement UV.

[0017] Avantageusement, le support peut comporter au moins deux faces parallèles, ce qui permet de tenir l'applicateur plus facilement entre les doigts. De préférence, la distance entre les deux faces parallèles du support est inférieure à la plus grande dimension du support. Ainsi, la faible épaisseur du support rend celui-ci très souple. Ce support peut être réalisé en carton, en plastique, en cuir ou bien encore en mousse plus rigide que les premier et second matériaux spongieux. Le support peut comporter, en outre, un rétreint pour lui augmenter sa souplesse.

[0018] L'applicateur peut être de toute forme. En particulier, il peut se présenter sous forme de lame de même largeur ou comportant une partie mince et une partie large. La partie large de la lame peut être, en vue de dessus, de forme polygonale (carré) ou circulaire.

[0019] En outre, l'applicateur peut comprendre un axe médian (X) parallèle aux faces parallèles du support et la partie applicatrice et la partie de préhension peuvent être symétriques par rapport à cet axe médian.

[0020] Selon l'invention, le premier matériau spongieux peut être fixé sur l'une des faces ou les deux du support.

[0021] Par ailleurs, le second matériau spongieux peut être fixé sur l'une des faces ou sur les deux faces parallèles. De préférence, les premier et second matériaux sont fixés sur la même face du support.

[0022] Avantageusement, l'applicateur peut comporter sur une même face une ou plusieurs couches de matériaux spongieux, identiques ou différents aussi bien pour la partie de préhension que pour la partie applicatrice. Ainsi, les soupleses de la partie applicatrice et de la partie de préhension peuvent être identiques ou différentes. En particulier, il est possible d'utiliser des matériaux spongieux incompatibles entre eux et qui ne peuvent pas être soudés directement entre eux. Dans ce cas, les matériaux sont collés sur le support et éventuellement l'un sur l'autre dans le cas des matériaux multicouches.

[0023] Par ailleurs, la ou les couches de premier et de second matériaux peuvent être jointes ou disjointes dans un plan parallèle aux faces du support.

[0024] Avantageusement, les bords des couches de premier et de second matériaux ne sont pas comprimés, ni même soudés par compression, ce qui permet de préserver la sensation douce lors de l'emploi de l'applicateur.

[0025] Selon une variante de réalisation, l'applicateur peut comporter un ou plusieurs évidement traversant de part en part (c'est-à-dire dans son épaisseur) le support et les premier et/ou deuxième matériaux. Par la présence de ces évidements, on peut faire varier les surfaces en contact avec les doigts et/ou avec la peau. Ce ou ces évidements peuvent être pratiqués dans la partie de préhension et/ou applicatrice. Il a pour effet de modifier la souplesse du support de l'applicateur. En particulier, lorsque ledit évidement est pratiqué dans la partie de préhension, la souplesse aux doigts de l'utilisatrice de cette partie de préhension est alors accrue. Lorsque la partie applicatrice comporte ledit évidement, on augmente la souplesse d'application pendant l'application du produit et on peut obtenir ainsi un maquillage différent.

[0026] Avantageusement, l'applicateur selon l'invention peut être obtenu par découpage dans une plaque de matériaux multicouches.

[0027] L'invention a également pour objet un ensemble de conditionnement de produit, notamment de produit de maquillage, comprenant un récipient muni d'un réservoir de produit et d'un applicateur, caractérisé par le fait que l'applicateur est conforme à l'applicateur sandwich décrit précédemment. Le récipient peut être un boîtier et le réservoir de produit peut être un réceptacle comportant le produit de maquillage. Avantageusement, le boîtier comprend un couvercle et le réceptacle montés pivotant et l'applicateur est pris en sandwich entre le couvercle et le réceptacle, une coupelle pouvant alors être logée dans le réceptacle.

[0028] L'invention consiste, mise à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemple de réalisation décrits en référence aux figures annexées, mais qui ne sont nullement limitatifs.

[0029] La figure 1 est une coupe longitudinale d'un

applicateur conforme à une première variante de l'invention.

[0030] La figure 2 est une vue en élévation d'un applicateur conforme à une seconde variante de l'invention.

[0031] La figure 3 est une coupe longitudinale d'un applicateur conforme à une troisième variante de l'invention.

[0032] La figure 4 est une coupe longitudinale d'un applicateur conforme à une quatrième variante de l'invention.

[0033] Les figures 5 à 6 représentent, en élévation, différentes formes d'applicateur conforme à l'invention.

[0034] Sur la figure 1, on a représenté un applicateur sandwich de maquillage, désigné dans son ensemble par la référence 1, muni d'un support 2 semi-rigide en forme de lame présentant une âme longitudinale et comportant deux faces parallèles 14, 18. Le support 2 peut être en carton. L'applicateur 1 comprend une partie applicatrice 4 et une partie de préhension 6. La partie applicatrice comprend une touffe de poils 8 maintenu par serrage dans un fourreau 10 fixé à une extrémité 12 du support 2. La partie de préhension 6 comporte, sur la face supérieure 14 du support 2 une couche 16 d'un matériau souple spongieux qui peut être une mousse de polyuréthane. La couche 16 de mousse est collée sur la face 14. La souplesse de la mousse 16 est supérieure à la souplesse du support 2 en carton. L'épaisseur du matériau 16a est ici supérieure à celle du support 2.

[0035] Lorsque l'utilisatrice veut se maquiller par exemple les paupières, elle prend la partie de préhension 6 entre les doigts. Après avoir imprégné la partie applicatrice 4 de produit, elle l'applique sur la paupière puis étale le produit en déplaçant l'applicateur sur la paupière. La mousse 16 étant plus souple que le support 2, la préhension de l'applicateur confère une sensation de douceur aux doigts de l'utilisatrice. De plus, l'opération de maquillage est ressentie très douce du fait de la légère déformation du support 2 qui se produit pendant l'application, en raison de sa souplesse. Cette déformation rend moins agressif le contact de la partie applicatrice 4 sur les paupières.

[0036] La figure 2 montre une variante de réalisation qui diffère de celle de la figure 1 par la nature de la partie applicatrice. En effet, la face 14 du support 2 est entièrement recouverte d'une couche 16a d'une mousse de néoprène. On obtient ainsi une continuité entre la partie applicatrice 4 et la partie de préhension 6 de l'applicateur 1. Il est possible de décorer la face 18 du support 2 non recouverte par une couleur ou un dessin.

[0037] La figure 3 montre une variante de réalisation se différenciant de celle de la figure 2 notamment par le nombre de couche recouvrant la partie de préhension. De plus, la partie applicatrice 4 comporte sur la face 14 du support 2 une couche d'un troisième matériau spongieux souple 16a. La partie de préhension est recouverte sur la face 14 du support 2 d'une couche 16c d'un

premier matériau spongieux souple et sur la face 18 du support d'une couche 16d d'un second matériau spongieux souple différent du matériau 16a, différent du matériau 16c. En outre, les matériaux 16a et 16c sont dis-

[0038] La figure 4 montre une variante de réalisation se différenciant de celle de la figure 2 par le fait que toutes les faces du support 2 sont recouvertes d'un matériau souple. La partie applicatrice 4 est recouverte respectivement sur les faces 14, 18 du support 2 d'une couche 16a, 16b d'un premier et second matériaux souples spongieux différents et la partie de préhension 6 est recouverte respectivement sur les faces 14, 18 du support 2 d'une couche 16c, 16d d'un troisième et quatrième matériaux souples spongieux différents entre eux et des matériaux 16a, 16b.

[0039] La figure 5 montre un applicateur similaire à celui de la figure 4, dans lequel on a pratiqué un évidement 20 de part en part de la partie applicatrice 4. Cet évidement 20 modifie la douceur de la partie applicatrice 4 de l'applicateur 1. Par ailleurs, la surface externe 22 de l'applicateur 1 est recouverte d'un flocage. De plus, les matériaux de la partie applicatrice et de la partie de préhension sont identiques et continus, de part et d'autre du support.

[0040] L'applicateur de la figure 6 a sensiblement la même conformation que celui de la figure 5, à l'exception près que l'évidement est pratiqué dans la partie de préhension 6 et que cette partie a la forme d'un parallélépipède de largeur inférieure à la partie de préhension en forme de lames. L'applicateur 1 comprend, de plus, respectivement une couche 16a, 16b d'un premier et second matériau différent sur l'ensemble des faces 14, 18 du support 2. Par ailleurs, la couche 16a est recouverte en totalité par une couche 16e d'une trame textile, par exemple en coton de façon à modifier la douceur de l'applicateur. En outre, bien que non représentée, la couche 16b pourrait être recouverte d'une couche d'un matériau souple et légèrement abrasif. Cette face abrasive peut être utilisée pour desquamer la peau ou pour poncer la surface de l'ongle avant l'application du produit avec la couche 16e de l'applicateur.

Revendications

1. Applicateur de produit de maquillage (1), comportant une partie applicatrice (4) destinée à l'application du produit, et une partie de préhension (6) à un bout de laquelle est disposée la partie applicatrice (4), ledit applicateur comprenant un support souple (2), **caractérisé en ce que** ledit support souple (2) est au moins sur une portion de la partie de préhension (6), recouvert d'au moins une couche (16a, 16b) d'un premier matériau souple spongieux avec lequel les doigts de l'utilisateur sont destinés à venir en contact lors de la préhension de l'applicateur, la souplesse dudit premier matériau étant supérieure

à la souplesse du matériau constituant le support.

2. Applicateur selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la souplesse de la partie applicatrice (4) est différente de la souplesse de la partie de préhension (6).

3. Applicateur selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le support (2) comporte au moins deux faces parallèles (14, 18).

4. Applicateur selon la revendication 1 à 3, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (4) est recouverte, au moins en partie, d'au moins une couche (16c, 16d) d'un second matériau souple spongieux.

5. Applicateur selon la revendication 4, **caractérisé par le fait que** le premier et le second matériaux sont identiques.

6. Applicateur selon la revendication 5, **caractérisé par le fait que** le premier matériau spongieux est fixé sur au moins une première face (14) du support (2).

7. Applicateur selon la revendication 5, **caractérisé par le fait que** le second matériau spongieux est fixé sur ladite première face (14) du support (2).

8. Applicateur selon l'une des revendications 5 à 7, **caractérisé par le fait que** le premier matériau est fixé sur les deux faces parallèles (14, 18) du support (2).

9. Applicateur selon l'une des revendications 5 à 8, **caractérisé par le fait que** le second matériau est fixé sur les deux faces parallèles (14, 18) du support (2).

10. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les premier et/ou second matériaux sont des matériaux multicouches.

11. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins l'un des premier et second matériaux spongieux est floqué.

12. Applicateur selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins l'un des premier et second matériaux spongieux est recouvert d'une trame (16e).

13. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il comporte au moins un évidement (20) traversant de part en part le support et les premier et/ou deuxième

matériaux.

14. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les premier et/ou second matériaux spongieux sont en mousse. 5
15. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 3 à 14, **caractérisé par le fait qu'il** comprend un axe médian (X) parallèle aux dites faces (14, 18) et que la partie applicatrice (4) et la partie de préhension (6) sont symétriques par rapport à cet axe médian. 10
16. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 3 à 15, **caractérisé par le fait que** le support à la forme d'une lame. 15
17. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 3 à 15, **caractérisé par le fait qu'il** se présente sous forme de houppette. 20
18. Applicateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait** les couches de premier et de second matériaux présentent des bords qui ne sont ni comprimés, ni soudés par compression. 25
19. Applicateur selon l'une quelconque des revendications 10 à 18, **caractérisé par le fait qu'il** est obtenu par découpage dans une plaque de matériaux multicouches. 30
20. Ensemble de conditionnement (28) de produit comprenant un récipient (30) muni d'un réservoir (34) de produit et d'un applicateur, **caractérisé par le fait que** l'applicateur est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 19. 35
21. Ensemble de conditionnement de produit de maquillage comprenant un boîtier (30, 32) muni d'un réceptacle (34) comportant le produit de maquillage et d'un applicateur, **caractérisé par le fait que** l'applicateur est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 19. 40 45
22. Ensemble de conditionnement de produit de maquillage selon la revendication 21, **caractérisé par le fait que** le boîtier comprend un couvercle et le réceptacle montés pivotant, l'applicateur étant pris en sandwich entre le couvercle et le réceptacle. 50
23. Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications 21 ou 22, **caractérisé par le fait que** le produit de maquillage est choisi parmi les poudres libres, les fards à joue, les fards à paupières, les eye-liners, les produits de soin des ongles. 55

Claims

1. Makeup product applicator (1) comprising an applicator part (4) intended for applying the product, and a gripper part (6) at one end of which is placed the applicator part (4), the said applicator comprising a flexible support (2), **characterized in that** the said flexible support (2) is at least over a portion of the gripper part (6) covered with at least one layer (16a, 16b) of a first spongy flexible material with which the fingers of the user are intended to come into contact when gripping the applicator, the flexibility of the said first material being greater than the flexibility of the material forming the support.
2. Applicator according to Claim 1, **characterized in that** the flexibility of the applicator part (4) is different from the flexibility of the gripper part (6).
3. Applicator according to Claim 1, **characterized in that** the support (2) comprises at least two parallel faces (14, 18).
4. Applicator according to Claims 1 to 3, **characterized in that** the applicator part (4) is covered, at least in part, with at least one layer (16c, 16d) of a second spongy flexible material.
5. Applicator according to Claim 4, **characterized in that** the first and the second materials are identical.
6. Applicator according to Claim 5, **characterized in that** the first spongy material is fastened to at least a first face (14) of the support (2).
7. Applicator according to Claim 5, **characterized in that** the second spongy material is fastened to the said first face (14) of the support (2).
8. Applicator according to one of Claims 5 to 7, **characterized in that** the first material is fastened to the two parallel faces (14, 18) of the support (2).
9. Applicator according to one of Claims 5 to 8, **characterized in that** the second material is fastened to the two parallel faces (14, 18) of the support (2).
10. Applicator according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the first and/or second materials are multilayer materials.
11. Applicator according to any one of the preceding claims, **characterized in that** at least one of the first and second spongy materials is flocked.
12. Applicator according to one of the preceding claims, **characterized in that** at least one of the first and second spongy materials is covered with a frame

(16e).

13. Applicator according to any one of the preceding claims, **characterized in that** it comprises at least one recess (20) passing right through the support and the first and/or second materials. 5
14. Applicator according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the first and/or second spongy materials are made of foam. 10
15. Applicator according to any one of Claims 3 to 14, **characterized in that** it comprises a central axis (X) parallel to the said faces (14, 18) and that the applicator part (4) and the gripper part (6) are symmetrical with respect to this central axis. 15
16. Applicator according to any one of Claims 3 to 15, **characterized in that** the support has the form of a blade. 20
17. Applicator according to any one of Claims 3 to 15, **characterized in that** it is in the form of a powder puff. 25
18. Applicator according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the layers of first and second materials have edges which are neither compressed nor bonded by compression. 30
19. Applicator according to any one of Claims 10 to 18, **characterized in that** it is obtained by cutting from a sheet of multilayer materials. 35
20. Product packaging unit (28) comprising a container (30) fitted with a product reservoir (34) and an applicator, **characterized in that** the applicator is in accordance with any one of Claims 1 to 19. 40
21. Makeup product packaging unit comprising a casing (30, 32) fitted with a container (34) comprising the makeup product and with an applicator, **characterized in that** the applicator is in accordance with any one of Claims 1 to 19. 45
22. Makeup product packaging unit according to Claim 21, **characterized in that** the casing comprises a lid and the container mounted so that they can pivot, the applicator being sandwiched between the lid and the container. 50
23. Packaging unit according to either of Claims 21 and 22, **characterized in that** the makeup product is chosen from loose powders, blushers, eyeshadows, eyeliners and nailcare products. 55

Patentansprüche

1. Schminkprodukt-Applikator (1), der einen auftragenden Bereich (4), der zum Auftragen des Produkts bestimmt ist, und einen Greifbereich (6) aufweist, an dessen einem Ende der auftragende Bereich (4) angeordnet ist, wobei der Applikator einen geschmeidigen Träger (2) aufweist, **dadurch gekennzeichnet, daß** der geschmeidige Träger (2) zumindest über einen Abschnitt des Greifbereichs (6) von mindestens einer Schicht (16a, 16b) eines ersten geschmeidigen, schwammartigen Materials bedeckt ist, mit dem die Finger der Benutzerin beim Ergreifen des Applikators in Berührung treten sollen, wobei die Geschmeidigkeit des ersten Materials größer ist als die Geschmeidigkeit des den Träger bildenden Materials.
2. Applikator nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Geschmeidigkeit des auftragenden Bereichs (4) sich von der Geschmeidigkeit des Greifbereichs (6) unterscheidet.
3. Applikator nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Träger (2) mindestens zwei parallele Flächen (14, 18) aufweist.
4. Applikator nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** der auftragende Bereich (4) zumindest zum Teil von mindestens einer Schicht (16c, 16d) aus einem zweiten geschmeidigen, schwammartigen Material bedeckt ist.
5. Applikator nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** das erste und das zweite Material gleich sind.
6. Applikator nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** das erste schwammartige Material auf mindestens einer ersten Fläche (14) des Trägers (2) befestigt ist.
7. Applikator nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** das zweite schwammartige Material auf der ersten Fläche (14) des Trägers (2) befestigt ist.
8. Applikator nach einem der Ansprüche 5 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, daß** das erste Material auf den beiden parallelen Flächen (14, 18) des Trägers (2) befestigt ist.
9. Applikator nach einem der Ansprüche 5 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, daß** das zweite Material auf den beiden parallelen Flächen (14, 18) des Trägers (2) befestigt ist.
10. Applikator nach einem der vorhergehenden An-

sprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** das erste und/oder das zweite Material Mehrschichtmaterialien sind.

11. Applikator nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** mindestens eines der ersten und zweiten schwammartigen Materialien geflockt ist. 5
12. Applikator nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** mindestens eines der ersten und zweiten schwammartigen Materialien von einem Schußfaden (16e) bedeckt ist. 10
13. Applikator nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** er mindestens eine Aushöhlung (20) aufweist, die den Träger und das erste und/oder zweite Material von einer Seite zur anderen durchquert. 15 20
14. Applikator nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** das erste und/oder das zweite schwammartige Material aus Schaumstoff sind. 25
15. Applikator nach einem der Ansprüche 3 bis 14, **dadurch gekennzeichnet, daß** er eine Mittelachse (X) parallel zu den Flächen (14, 18) aufweist, und daß der auftragende Bereich (4) und der Greifbereich (6) in bezug auf diese Mittelachse symmetrisch sind. 30
16. Applikator nach einem der Ansprüche 3 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Träger die Form einer dünnen Platte hat. 35
17. Applikator nach einem der Ansprüche 3 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, daß** er in Form einer Quaste vorliegt. 40
18. Applikator nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Schichten aus erstem und zweitem Material Ränder aufweisen, die weder komprimiert noch durch Zusammendrücken verschweißt sind. 45
19. Applikator nach einem der Ansprüche 10 bis 18, **dadurch gekennzeichnet, daß** er durch Ausschneiden aus einer Platte von Mehrschichtmaterialien erhalten wird. 50
20. Verpackungseinheit (28) für ein Schminkprodukt, mit einem mit einem Produktreservoir (34) und einem Applikator versehenen Behälter (30), **dadurch gekennzeichnet, daß** der Applikator einem der Ansprüche 1 bis 19 entspricht. 55
21. Verpackungseinheit für ein Schminkprodukt mit einem Gehäuse (30, 32) das ein das Schminkprodukt enthaltendes Gefäß (34) und einen Applikator aufweist, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Applikator gleich einem der Ansprüche 1 bis 19 ist.
22. Verpackungseinheit für ein Schminkprodukt nach Anspruch 21, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Gehäuse einen Deckel und das Gefäß aufweist, die schwenkend montiert sind, wobei der Applikator sandwichartig zwischen dem Deckel und dem Gefäß gehalten wird.
23. Verpackungseinheit nach einem der Ansprüche 21 oder 22, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Schminkprodukt ausgewählt wird aus den losen Pudern, den Wangenschminken, den Lidschatten, den Eyelinern, den Nagelpflegeprodukten.

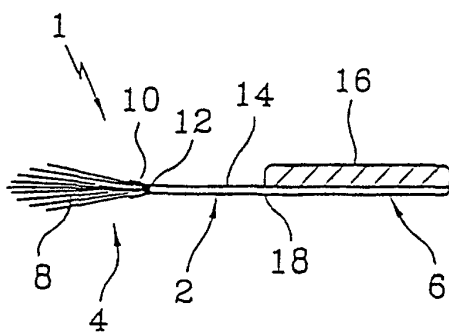


FIG. 1

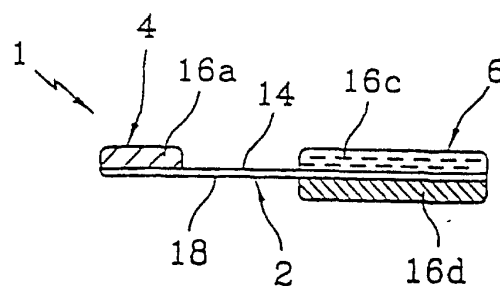


FIG. 3

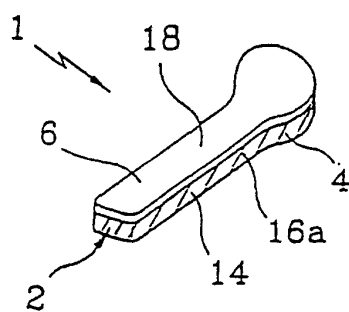


FIG. 2

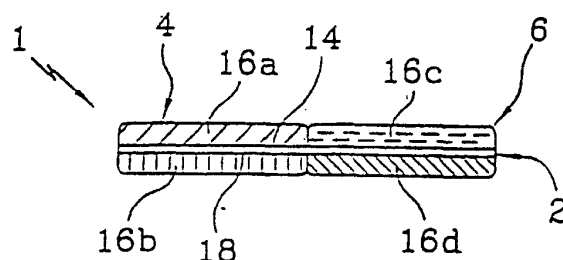


FIG. 4

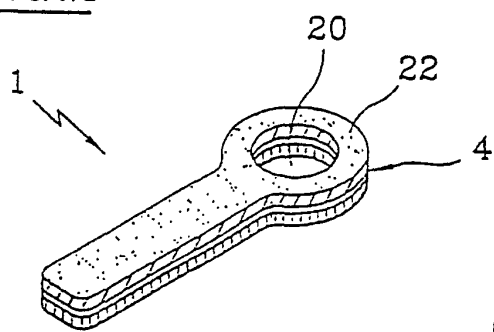


FIG. 5

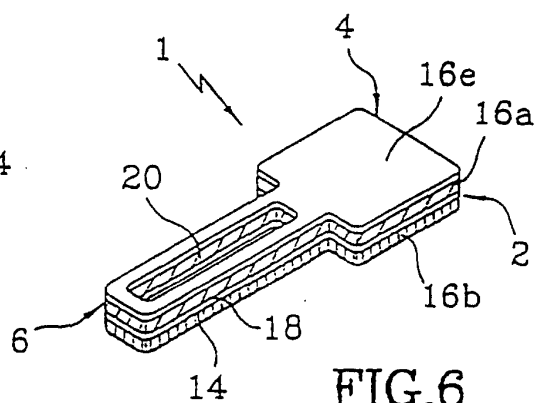


FIG. 6